



Donation partage sur des biens en France et en Italie

Par **giaco**, le **06/05/2014** à **15:11**

Bonjour

mon père, italien, est propriétaire de sa maison en France et en indivision à part égale avec son frère en Italie, de la maison familiale.

il souhaiterait faire une donation à mon frère et à moi de la manière suivante :

- à moi il me fait une donation de la maison en France
- à mon frère il laisse sa part d'indivision de la maison en Italie.

cependant, je trouve que ce "partage" n'est pas équitable entre mon frère et moi.

j'aimerais savoir si :

- 1) on peut faire une donation sur un bien en indivision ?
- 2) quels sont les risques d'une telle situation ?
- 3) les risques fiscaux en France et en Italie ?

Dernière chose importante, malgré tout, mon frère serait d'accord pour cette donation mais pas moi.

Merci à celui ou celle qui pourra m'apporter des informations sur ces questions.

B.O

Par **JOS1961**, le **24/06/2014** à **10:51**

bonjour nous sommes deux freres qui vivont en belgique mon pere vie en italie et a fait donation de sa maioesn a mon frere et rien a moi esceque je peut reclamer quelque chose ai je droit a une part la donation a eter fait en 2005 MON PERE EST TJR VIVANT MALADE DE LA PARKISON IL AVAIT DEJA CETTE MALADIE AVANT LA DONATION